

SORTIE DE CONFINEMENT

La Direction de la Production Nucléaire (DPN) a assuré la continuité de fourniture d'électricité mais reste sur le qui-vive pour que les tranches soient disponibles l'hiver prochain.

Le confinement a percuté de plein fouet la période habituelle de maintenance et de rechargement en combustible des centrales nucléaires. La CGT s'inquiète des charges de travail à venir pour rattraper le temps perdu dû aux nombreux reports d'activités et glissements de planning afin de continuer à assurer notre mission de service public. Il y a certes la crise du Covid-19 qui impacte fortement la disponibilité énergétique mais pas seulement. La fermeture de nombreux moyens de production thermique classique aggravée par la fermeture politique de Fessenheim sont des orientations politiques qui contribuent à un risque de pénurie en électricité pour la France.

Préserver et planifier les Arrêts de Tranche (AT)

Actuellement la demande française d'électricité est faible du fait du ralentissement des activités industrielles et de températures relativement douces en cette saison. Certaines unités de production sont contraintes à être mises à l'arrêt. La direction étudie la possibilité de mettre ces unités « sous cloche » afin de les préserver pour qu'elles soient disponibles cet hiver. Deux facteurs majeurs sont source d'inquiétude : le premier concerne le glissement des AT qui désorganise les équipes EDF et les Prestataires ; le second concerne notre mission de service public qui risque de ne pas être assurée au cours de l'hiver 2020 – 2021. En effet, en cas de vague de froid, RTE pourrait actionner des leviers coercitifs à sa disposition allant de l'interruption de fourniture chez des industriels ayant souscrit ce type de contrat, jusqu'à des coupures tournantes par secteur. Sachant que la programmation des AT est figée 3 ans avant l'arrêt, la nouvelle programmation instantanée s'annonce donc complexe (30 AT décalés sur 56 réacteurs nucléaires au total en France sans Fessenheim), et en plus EDF doit obtenir des dérogations de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) : réglementaires, gouvernementales et législatives. Il y aura forcément des conséquences sur l'activité industrielle à l'horizon 2020-2023.

En cas de vague de froid, interruption de fourniture et coupures tournantes ?



Avec quelles ressources et compétences ?

Si aujourd'hui la direction reprogramme les AT, elle n'est pas en capacité de répondre sur la disponibilité des ressources. En effet, EDF dépend des Prestataires qui assurent la majeure partie des activités. Des activités jadis gérées par les Agents telles que « l'ouverture et la fermeture de la cuve » sont aujourd'hui confiées à des Prestataires : EDF ne dispose plus des compétences sur certaines activités de maintenance.

Les Agents sont inquiets vis-à-vis du report des activités et de celles à venir, la possibilité de poser leurs congés... sans oublier leur propre protection face au virus. Toutes les

activités non réglementaires seront programmées au retour des Agents et des Prestataires sur les sites. La CGT reste vigilante sur les surcharges de travail et le respect des règles sanitaires : d'ailleurs, un responsable d'Arrêt de Tranche ne cache pas son inquiétude...

Depuis le début du confinement la CGT porte en CSE ces questions de charge de travail et exige que chaque CSE soit consulté sur les Plans de Reprise d'Activité (PRA). Les réponses apportées par la direction sont plus ou moins détaillées en fonction des CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité). Du coup, l'activité syndicale est



très importante : les militants syndicaux jouent le rôle de « garde-fous » entre les envies pressantes de la direction d'atteindre ses objectifs de production et des ressources forcément limitées pour y répondre dans le respect du temps de travail.

Une chimiste confie : « Même si aujourd'hui, nous avançons sur différents sujets, la reprise va être compliquée. La prise en compte du Covid-19 dans nos Analyses de Risques, va avoir un impact important sur la durée de nos activités qui risquent de reprendre très rapidement dès le début des Essais fonctionnels cuve ouverte ». Il va falloir gérer l'appréhension et l'anxiété de chacun entre travail accru, gestes barrières... et pression sur les plannings.

Le bal masqué...

Deux masques par jour et par Agent sont distribués aux salariés avec interdiction d'en porter un qui viendrait de l'extérieur. Est-ce suffisant car dans de nombreuses situations (transpiration, pluie...) difficile de tenir 4 heures et travailler avec s'avère plus fatigant : des salariés disent éprouver des maux de tête (stress, hyper-ventilation, respiration de CO₂). Il faudra donc des ajustements dans l'organisation du travail. Le lavage des mains est obligatoire aux entrées et des distributeurs de gel hydro alcoolique sont disposés à tous les points de passages ou d'activité.

Médecins et infirmiers ont été formés pour réaliser les prélèvements nasaux-pharyngés.

Mais suite au protocole de déconfinement, la médecine du travail des sites s'est vue dessaisie de son pouvoir de prescription de tests pour les cas contacts. Le gouvernement a choisi de mettre en place des plateformes où c'est l'Assurance Maladie, qui, par enquête auprès des personnes infectées, détermine la liste des cas contacts devant être testés. EDF a interpellé les ministères pour que sa spécificité, en tant qu'Opérateur d'Importance Vitale, soit prise en compte afin de revenir à l'organisation précédente. Le retour est attendu prochainement et devrait vraisemblablement être favorable.



Entre la théorie et la pratique... il y a souvent un monde

À ce jour, à Enedis, les 2/3 du prévisionnel pour les masques en tissu sont livrés car le reste est en cours de production. Idem pour les gels hydro alcooliques individuels et pour les lingettes : les commandes sont passées mais la production et la livraison ne suivent pas. Les activités opérationnelles sont priorisées pour les livraisons et les sites où les salariés peuvent continuer l'activité en Travail A Distance (TAD) caleront leur date de retour sur site en fonction des livraisons. Selon les directions tout sera livré dans les 2 prochaines semaines... à vérifier !

La CGT s'interroge aussi sur la gestion des Prestataires non permanents de site. Où vont-ils loger et manger ? De trop nombreuses Entreprises Prestataires louent des gîtes à plusieurs : comment respecter les gestes

barrières dans de petits espaces ? La direction répond qu'elle a émis la recommandation auprès de l'Association Inter-Entreprises qui épaula les Prestataires. L'avenir nous dira si c'était suffisant...

Difficile de tenir 4 heures et de travailler avec un masque

